

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL187

présenté par
M. Belot, rapporteur

ARTICLE 41

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 20 :

« Le présent I s'applique également ... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.